Agence Forestière des Bois-Francs

Rapport annuel – 2023 ▪ 2024

Au service de l'aménagement durable au Centre-du-Québec

WWW.AFBF.QC.CA

TABLE DES MATIÈRES

04

MESSAGE DU PRÉSIDENT

05

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

05 Institution
05 Mandat
05 Territoire
07 Structure
08 Membres
- Les membres réguliers
- Les membres associés

09 Conseil d'administration
10 Comité exécutif
11 Comité expert
12 Personnel
- Le personnel de l'Agence

13

RAPPORT DES ACTIVITÉS

13 Contributions financières des partenaires
16 Contributions non monétaires des partenaires
17 Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
19 Subvention 2021
22 Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)
22 2 milliards d'arbres 2021 (2 GA 2021)
21 Vérification opérationnelle
- Le bulletin de la vérification opérationnelle

26 Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)
- Suivi et mise en œuvre du PPMV
- Transfert de connaissances
- Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec

26 Autres activités
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
- Certification forestière

29

PLAN D'ACTION

30 Programme de mise en valeur des forêts privées
31 Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois
32 Projets de développement forestier
- Plan de protection et de mise en valeur
- Guide des saines pratiques forestières en milieu humide boisé
- Plan d'aménagement forestier bonifié

LISTE DES ANNEXES

33

ANNEXE 1
LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2023-2024

34

ANNEXE 2
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2023-2024

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2023-2024 a été marquée par l'ajout d'investissements sylvicoles dans les forêts privées du Québec. Au début de la saison, le MRNF a annoncé un budget supplémentaire de 5 M$ pour bonifier le soutien au travail sylvicole en forêt privée. Au début de l'hiver, une seconde enveloppe supplémentaire a été annoncée. C'est un montant de 3,2 M$ qui a été rendu disponible aux agences afin de soutenir les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés et de mobiliser les propriétaires forestiers à la récolte de bois en forêt privée. Concrètement pour la région du Centre-du-Québec, ce sont des enveloppes supplémentaires de 205 000 $ et 204 000 $ que nous avons obtenues respectivement par rapport à ces budgets additionnels.

Simultanément, le MRNF permettait aux agences de devancer le montant prévu en 2024-2025 au Programme Subvention 2021 à l'année 2023-2024. Pour prendre une décision éclairée quant à cette option offerte, le conseil d'administration a consulté ses partenaires. Il a été décidé qu'une somme supplémentaire de 324 000 $ serait investie en travaux sylvicoles cette année. Cela veut toutefois dire que cette somme ne sera plus disponible en 2024-2025.

Au total, un montant supplémentaire de 733 000 $ a été investi pour bonifier la quantité de travaux sylvicoles en 2023-2024. Malgré des conditions climatiques difficiles pour la réalisation des travaux, ce montant supplémentaire a été totalement investi. Cela démontre que les besoins en travaux sylvicoles dans la région du Centre-du-Québec sont bien réels. Je veux souligner la participation des conseillers forestiers accrédités par l'Agence. Ils ont su répondre aux demandes et livrer entièrement les programmes d'aide.

Sur le plan politique, l'Agence a participé aux consultations nationales qui ont eu lieu en 2023-2024. Ainsi l'Agence était présente à la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, la consultation sur le Plan Nature 2030 de même qu'à la consultation sur l'avenir de la forêt. Au cours de ces séances de consultation, nous avons pu mettre en lumière, auprès des partenaires, les enjeux de la forêt privée du Centre-du-Québec.

L'Agence a géré plusieurs autres dossiers au cours de la dernière année. Vous pourrez le constater à la lecture de ce 28e rapport annuel.

Au cours des cinq prochaines années, les agences pourront compter sur une enveloppe supplémentaire de 147 M$ en plus du financement du programme régulier. En 2024-2025, il semble que ce sera un montant de 27 millions $ qui sera alloué aux agences. En fonction des critères qu'utilisera le MRNF, nous espérons obtenir une juste part de ce montant.

Aussi, l'année 2024-2025 marquera la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV). Il y aura un nouveau calcul de la possibilité forestière étant donné que les résultats de l'inventaire écoforestier du MRNF seront disponibles. Le nouveau PPMV pourra prendre davantage en compte les enjeux liés aux changements climatiques et à la résilience de nos peuplements forestiers.

Pour finir, je tiens encore une fois à remercier les membres du conseil d'administration pour leur importante contribution à la mise en valeur des forêts privées du Centre-du-Québec. Merci également aux membres du personnel qui assurent la bonne marche quotidienne des activités de notre Agence.

Je vous souhaite une bonne 28e assemblée générale!

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

Institution

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 en réponse aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

Mandat

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou les organismes concernés par ses activités.

Territoire

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km^2 et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 260 034 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupées en cinq municipalités régionales de comté (MRC) et deux territoires autochtones.

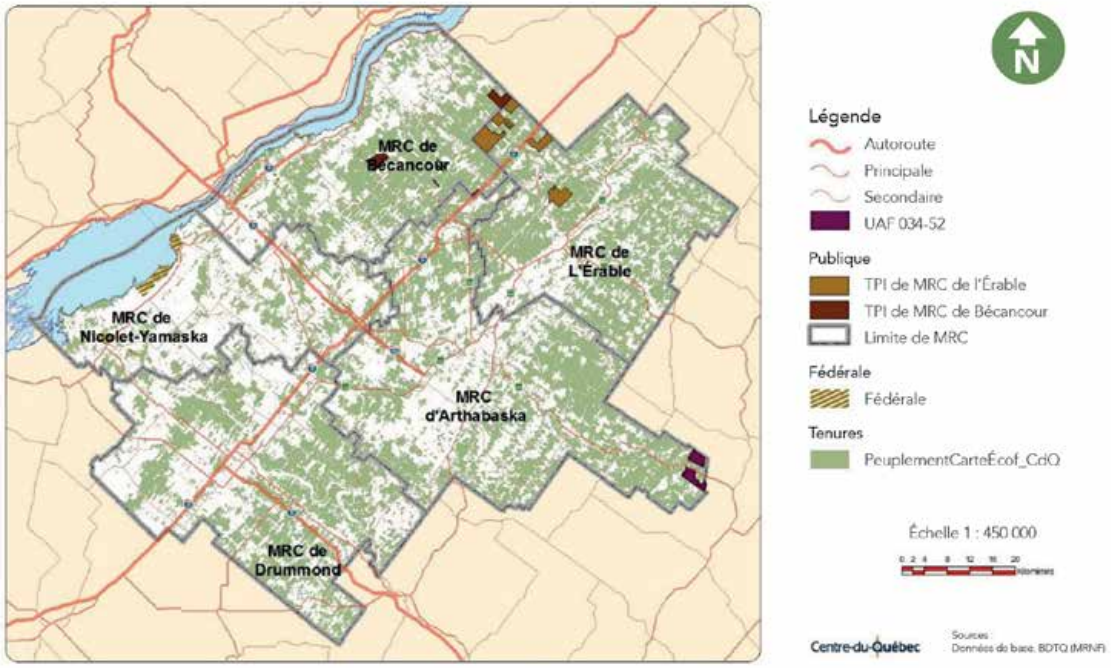

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune;
- 2 zones topographiques : Plaine du Saint-Laurent et Coteaux des basses Appalaches;
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région;
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération;
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures.

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés;
- 2 255 propriétaires ayant le statut de producteur forestier;
- Une superficie moyenne de leurs boisés de 47 ha;
- Un âge moyen des producteurs forestiers de 58 ans.

Répartition du territoire forestier de l'Agence par MRC

MRC	Superficie forestière		Superficie totale (excluant l'eau)	
Arthabaska	103 519 ha	29,7 %	183 685 ha	27,5 %
Bécancour	62 253 ha	17,9 %	110 200 ha	16,5 %
Drummond	71 919 ha	20,6 %	155 491 ha	23,2 %
Érable	80 218 ha	23,0 %	122 084 ha	18,2 %
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8 %	97 853 ha	14,6 %
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

Structure

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les propriétaires de boisés.

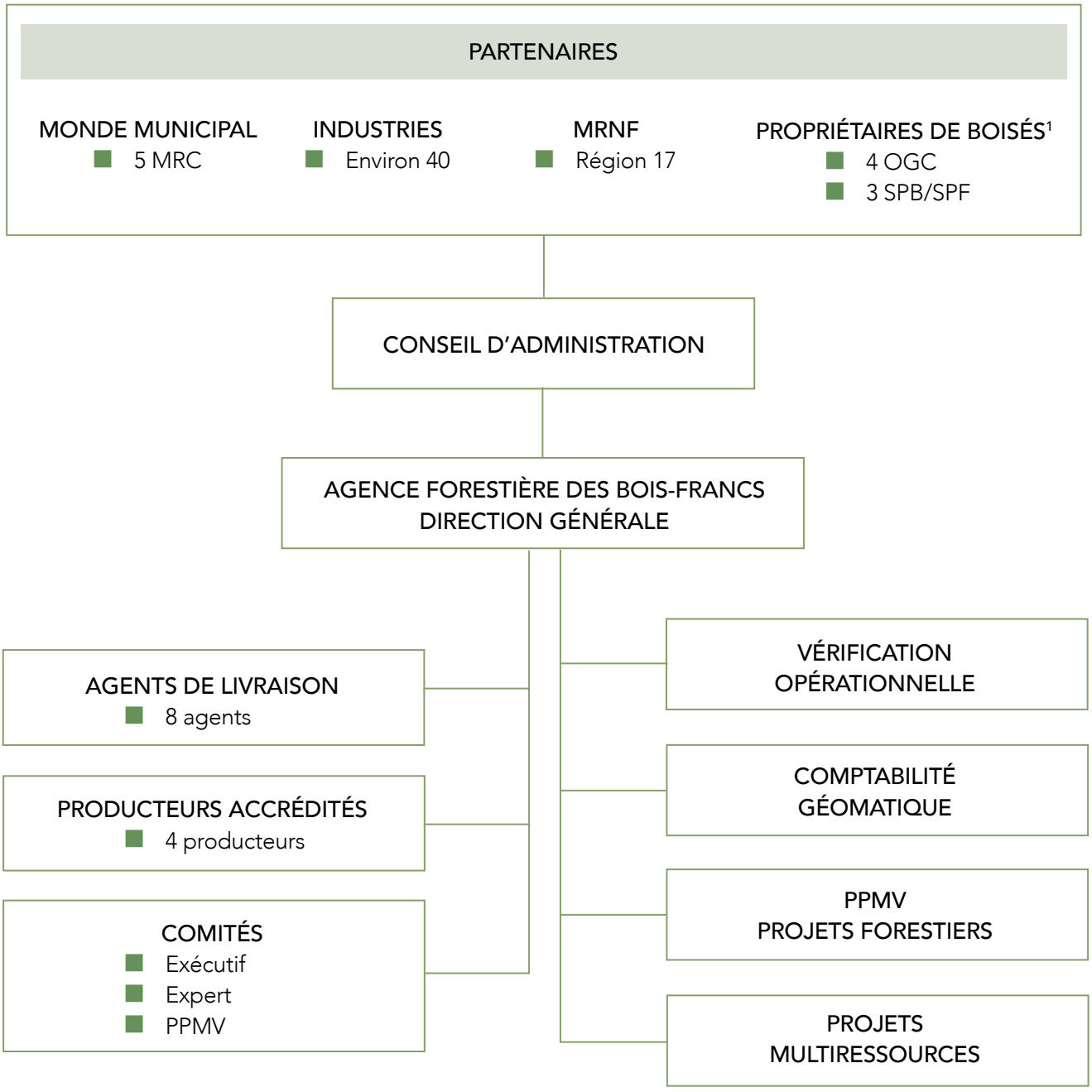

[1] *Organisme de gestion en commun (OGC)* *Syndicat de producteurs de bois ou de producteurs forestiers (SPB/SPF)*

Membres

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région du Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence toute personne morale ou tout organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les municipalités incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les organismes reconnus de producteurs forestiers, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB/SPF);
- Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, tels que les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, du déroulage, etc.

Membres réguliers en date du 31 mars 2024

Les municipalités	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	
Préverco - Division scierie	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Les organismes reconnus de producteurs forestiers	
Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Arthabaska-Drummond	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
La Forêt, coopérative de services forestiers	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB/SPF
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB/SPF
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB/SPF

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre associé toute personne ou tout organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et souhaitant promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Membre associé en date du 31 mars 2024

SNG Foresterie Conseil inc.	Consultant forestier

Conseil d'administration

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration (CA) de l'Agence est composé de quinze (15) administratrices et administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisés (2 SPB/SPF et 2 OGC) et l'industrie forestière (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque tous les administrateurs se rallient à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Composition du conseil d'administration en date du 31 mars 2024

Groupes	Administrateurs	Organismes	Mandat
Monde municipal	François Marcotte, prés.	MRC d'Arthabaska	2023-2025
	Jean-François Labbé	MRC de l'Érable	2022-2024
	Sylvain Cormier	MRC de Drummond	2022-2024
	Denise Gendron	MRC de Nicolet-Yamaska	2022-2024
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2023-2025
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	s.o.
	Yves Gauvreau	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	s.o.
Industrie	David Boisvert	Vexco inc	2022-2024
	Alain Thibeault	Préverco - Division scierie	2023-2025
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	2023-2025
	Pierre Sévégny	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2022-2024
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2023-2025
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	2022-2024

Le conseil d'administration s'est réuni à sept (7) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

Les principaux sujets sur lesquels l'attention du conseil d'administration s'est portée sont :

- L'adoption du budget administratif, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et des producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Le suivi de la vérification opérationnelle;
- Les modifications au cahier des modalités régionales;
- Le suivi des contributions financières des industries forestières;
- La gestion de la Subvention 2021;
- Le budget supplémentaire;
- La Loi sur les renseignements personnels;
- La mobilisation des bois;
- Le plan d'aménagement forestier bonifié;
- Le Plan Nature 2030;
- La Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec, 27e édition;
- La bourse Pierre-Gaudet 2023.

Comité exécutif

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « décision » génère des décisions à caractère administratif et technique, ainsi que des recommandations ou des scénarios à des fins de discussions ou décisions au conseil d'administration.

Au 31 mars 2024, le comité exécutif était composé de :

Groupes	Administrateurs	Organismes
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Propriétaires (SPB/SPF)	Ghislain Leblond, vice-prés.	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Les membres du comité exécutif se sont réunis à une (1) occasion au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2024 pour discuter du dossier des ressources humaines et de la gestion des liquidités de l'Agence.

Comité expert

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes d'aide financière.

Au 31 mars 2024, le comité expert était composé de :

Groupes	Représentants	Organismes
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Propriétaires (OGC)	Gabriel Beaudoin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Daniel St-Hilaire	Groupement forestier Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région Québec
	Frédérique Gagnon-Lupien	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Les membres du comité expert ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2024. Toutefois, une rencontre a eu lieu tôt au mois d'avril 2024 pour discuter de la Politique de partage de l'aide financière entre les producteurs forestiers, des modalités de l'application de la vérification opérationnelle et du contrat d'accréditation. Les modifications recommandées seront en application pour l'année 2024-2025.

Personnel

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités. Mandatés par le conseil d'administration, ils sont également présents sur différentes tables de travail telles que celles des organismes de bassin versant, du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et de l'Association forestière du sud du Québec.

LE PERSONNEL DE L'AGENCE

Guy Larochelle, ing. f.
Directeur général

- Gestion des programmes d'aménagement
- Gestion du personnel
- Secrétaire du conseil d'administration
- Représentations sur les CA de partenaires
- Responsable de l'Agence

Steve Lemay, tech. for.
Agent vérificateur

- Vérification opérationnelle des programmes d'aide
- Support technique aux agents de livraison
- Soutien technique aux autres projets forestiers
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec

Christina Tougas, biol.
Coordonnatrice de l'aménagement multiressources

Jusqu'au 29 septembre 2024

- Projets multiressources
- Soutien et mise en œuvre du PPMV

Huguette Paris, tech. compt.
Travail autonome

- Comptabilité
- Paiement des fournisseurs
- Tenue des livres

Céline Brault
Travail autonome

- Géomatique

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2023-2024. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. L'Agence termine ainsi sa 28e année d'opération depuis sa création en 1996.

Contributions financières des partenaires

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires, soit le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

Partenaires	2022-2023	2023-2024
Ministre « programme régulier »	2 037 969 $	2 312 400 $
Ministre « Subvention 2021 »	683 142 $	743 337 $
Ministre « programme FEFEC »	76 939 $	55 577 $
Ministre « programme 2 GA 2021 »	4 250 $	43 505 $
Industrie[1]	339 805 $	324 743 $
TOTAL	3 142 105 $	3 479 562 $

[1] *En 2023-2024, la contribution des industries inclut un montant de 4 281 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.*

Par décret du Gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00 $/m³s du 26 octobre 2011 à ce jour.

Les 29 usines ayant contribué au financement de l'Agence en 2023-2024 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

- Armand Duhamel et fils inc.
- Blanchette et Blanchette inc.
- Bois Hunting inc.
- Bois Lib inc.
- Carrier et Bégin inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Entreprise forestière Lambert inc
- Fontaine inc.
- Groupe Crête Division Riopel inc.
- Groupe NBG inc.
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.
- Les Bois Laurentiens Scierie Gaudreault

Suite des usines ayant contribué financièrement

- Les Bois Poulin inc.
- Mobilier Rustique inc.
- Papiers Domtar inc. (Windsor)
- Produits forestiers Arbec SENC.
- René Bernard inc. (Irené Grondin inc.)
- Scierie Alexandre Lemay et fils
- Scierie Carrière Sawmill Ltée
- Scierie Clifton inc.
- Scierie Lapointe et Roy Ltée
- Scierie Préverco inc.
- Scierie Ste-Thècle inc.
- Scierie St-Michel inc.
- Scierie West Brome inc.
- Silicium Québec sec
- Stella Jones inc.
- Transfobec Mauricie
- Vexco inc.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achats de volumes de bois par les industries forestières, et ce, classés par territoire de MRC et par essence.

Volumes de bois prélevés par MRC

MRC	2022-2023	2023-2024
Arthabaska	107 872 m³s	117 477 m³s
Bécancour	44 450 m³s	56 478 m³s
Drummond	36 240 m³s	32 579 m³s
Érable	119 447 m³s	98 455 m³s
Nicolet-Yamaska	26 972 m³s	15 473 m³s
TOTAL	**334 981 m³s**	**320 462 m³s**

Usines 2023-2024
Proportion des volumes par MRC

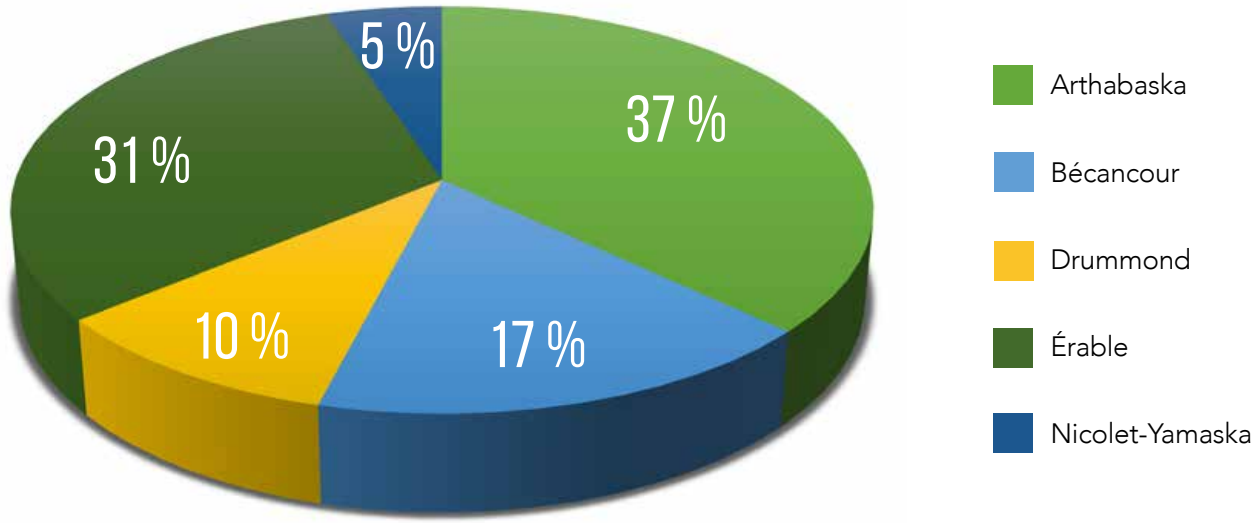

Volumes de bois prélevés par essence ou groupe d'essences

Essences ou groupes d'essence	2022-2023	2023-2024
Sapin et épinette	182 578 m³s	178 193 m³s
Mélèze	4 419 m³s	3 180 m³s
Pin	37 339 m³s	34 835 m³s
Pruche	4 423 m³s	1 836 m³s
Thuya	505 m³s	4 200 m³s
Résineux mélangés	13 526 m³s	14 147 m³s
Bouleau jaune	31 m³s	70 m³s
Bouleau à papier	2 m³s	0 m³s
Érable rouge	40 m³s	58 m³s
Érable à sucre	2 m³s	9 m³s
Feuillus autres	59 929 m³s	63 748 m³s
Peuplier	32 187 m³s	20 186 m³s
TOTAL	**334 981 m³s**	**320 462 m³s**

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en mètres cubes solides, au cours des cinq dernières années :

Livraisons de bois en m³ solides

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Sapin, épinette, pin gris	215 522	159 194	214 820	198 718	172 438	166 702
Autres résineux	136 166	69 471	57 286	60 256	69 773	77 937
Feuillus mélangés	584 029	28 867	32 592	39 953	42 216	42 425
Peupliers	81 124	50 988	49 865	58 361	50 589	48 000
Total	**1 016 841**	**308 520**	**354 563**	**357 288**	**335 016**	**335 064**

Globalement, les volumes récoltés en 2023-2024 représentent près de 33 % de la possibilité forestière. Ces volumes ne tiennent toutefois pas compte du volume récolté pour le bois de chauffage.

Contributions non monétaires des partenaires

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils et les comités ainsi que par d'autres appuis.

Estimation de la valeur des contributions non monétaires

Groupes	Organismes	Valeurs	Totaux
Ministre	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 600 $	3 600 $
Monde municipal	M. François Marcotte[2]	2 800 $	8 400 $
	MRC de Bécancour	1 200 $	
	M. Stéphane Dionne et M. Sylvain Cormier[2]	2 000 $	
	MRC de l'Érable	2 000 $	
	M[me] Christine Gaudet et M[me] Denise Gendron[2]	400 $	
Industrie	Scierie Préverco inc.	400 $	400 $
	Vexco inc.	0 $	
Propriétaires (OGC)	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	2 400 $	4 800 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2 400 $	
Propriétaires (SPB/SPF)	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	2 400 $	5 200 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2 800 $	
		Total des contributions :	22 400 $

[2] *La MRC ne verse pas de compensation financière à son ou sa délégué(e) pour assister aux activités de l'Agence.*

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier 2023-2024, 2 341 164 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Cette enveloppe sylvicole inclut une somme de 205 000 $ provenant du budget supplémentaire d'une première enveloppe provinciale de 5 M$ et de 204 000 $ provenant d'une seconde enveloppe supplémentaire provinciale de 3,2 M$.

Un total de 328 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 7 138 $ par producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles de récolte de bois ont été réalisés sur 434 ha sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

Les partenaires ont mobilisé leurs efforts afin d'augmenter la récolte de bois comme demandé par le MRNF dans le cadre de son plan stratégique. L'ensemble des traitements commerciaux ont permis de récolter 97 336 m^3 de bois, soit 8,4 % de plus que l'année précédente. Également, les producteurs ont conservé 1 834 m^3 pour un usage personnel.

Quantité par groupe de travaux – Programme régulier

Traitements	2022-2023	2023-2024
Préparation de terrain	202 ha	153 ha
Mise en terre	380 768 plants	429 628 plants
Entretien de plantation	271 ha	329 ha
Traitements non commerciaux	25 ha	36 ha
Traitements commerciaux[3]	1 611 ha	1572 ha

[3] *Inclut 512 ha en martelage, 627 ha en travaux commerciaux et 433 ha en aide technique à la mobilisation de bois en 2023-2024.*

Aide financière par groupe de travaux – Programme régulier

Traitements	2022-2023		2023-2024	
Préparation de terrain	234 240 $	10,8 %	178 257 $	7,6 %
Mise en terre	226 582 $	10,5 %	279 185 $	11,8 %
Entretien de plantation	560 382 $	25,9 %	717 572 $	30,7 %
Traitements non commerciaux	48 012 $	2,2 %	64 432 $	2,8 %
Traitements commerciaux	995 235 $	46,0 %	1 101 719 $	47,1 %
COVID-19	101 348 $	4,7 %	0 $	0 %
TOTAL	**2 165 799 $**	**100 %**	**2 341 164 $**	**100 %**

Aide financière par groupe de travaux 2023-2024

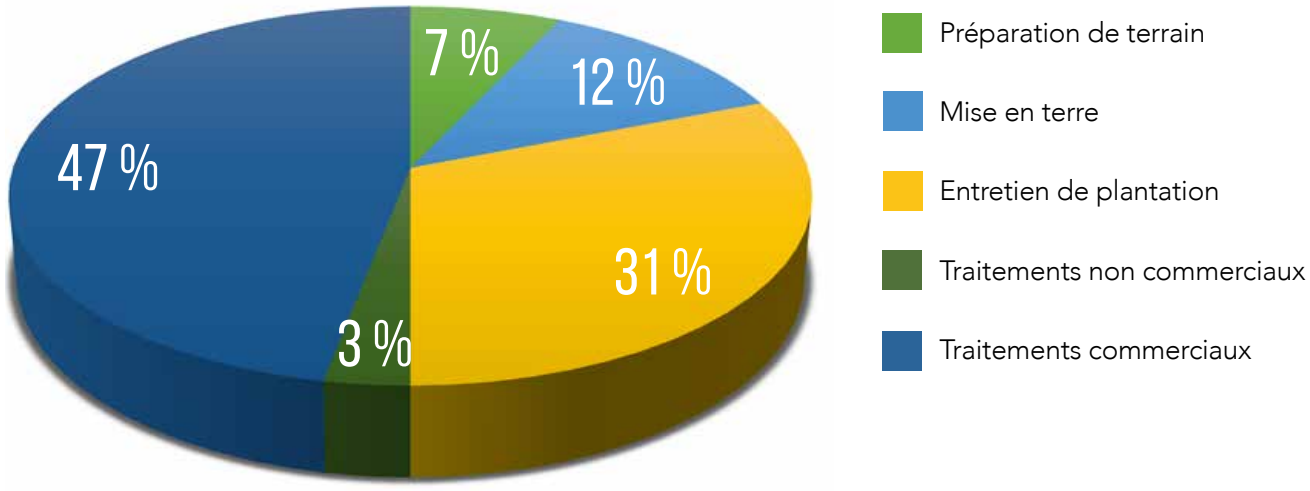

Aide financière par MRC – Programme régulier

Traitements	2022-2023		2023-2024		Objectif
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Pourcentage
Arthabaska	623 635 $	28,8 %	759 200 $	32,4 %	29,7 %
Bécancour	314 699 $	14,5 %	439 780 $	18,8 %	17,9 %
Drummond	336 039 $	15,5 %	181 452 $	7,6 %	20,6 %
Érable	708 553 $	32,7 %	772 599 $	33,0 %	23,0 %
Nicolet-Yamaska	182 873 $	8,4 %	188 133 $	8,0 %	8,8 %
TOTAL	2 165 799 $	100 %	2 341 164 $	100 %	100 %

Aide financière par MRC par groupe de travaux 2023-2024

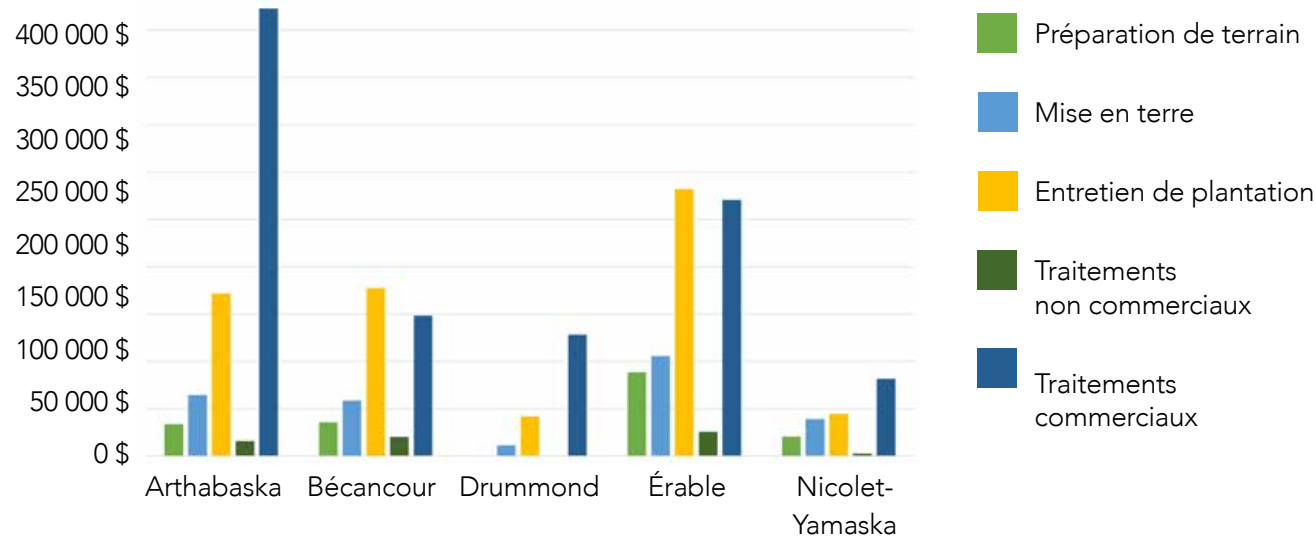

Subvention 2021

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a mis à la disposition des producteurs forestiers du Québec un montant supplémentaire de 41 M$ par année pour quatre ans (2021-2022 à 2024-2025) dans le cadre de la Subvention 2021 qui est apparentée au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Toutefois, selon les orientations édictées par le MFFP, l'Agence devait investir les fonds provenant de cette subvention qui sont de 1,8 M$ sur une période de 4 ans selon le scénario suivant :

- 2021-2022 : 24 % (432 000 $)
- 2022-2023 : 35 % (630 000 $)
- 2023-2024 : 23 % (414 000 $)
- 2024-2025 : 18 % (324 000 $)

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la réalisation du plan stratégique du MRNF sur la mobilisation des bois en forêt privée. Comme le territoire de l'Agence ne vise pas en priorité la remise en production d'aires mal régénérées suite à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, cette subvention est dédiée à la réalisation de travaux de remise en production forestière (préparation de terrain, reboisement et entretien de plantation) et aux traitements commerciaux.

Le MRNF a avisé l'Agence que le montant prévu pour l'année 2024-2025 pouvait être investi en 2023-2024 si l'Agence en éprouvait le besoin. Ainsi, le conseil d'administration de l'Agence, après avoir consulté ses partenaires, a convenu de devancer l'utilisation des fonds prévus en 2024-2025 dès cette année.

La Subvention 2021 est administrée de la même façon que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Pour la région du Centre-du-Québec, c'est une somme de 719 034 $ (395 034$ de 2023-2024 et 324 000$ de 2024-2025) qui est ainsi venue bonifier le programme régulier de l'Agence. Un total de 114 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 6 307 $ par producteur.

L'ensemble des traitements commerciaux réalisés sur 560 ha ont permis de récolter 50 975 m^3 de bois, soit une diminution de 17 % par rapport au programme de la Subvention 2021 de l'année précédente. De plus, les producteurs ont conservé un volume de 1 958 m^3 pour un usage personnel.

Aide financière par groupe de travaux - Subvention 2021

Traitements	2022-2023		2023-2024	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Préparation de terrain	33 853 $	5,1 %	9 204 $	1,3 %
Mise en terre	18 060 $	2,7 %	4 704 $	0,7 %
Entretien de plantation	41 846 $	6,3 %	93 128 $	12,9 %
Traitements commerciaux	542 859 $	82,2 %	611 998 $	85,1 %
COVID-19	23 610 $	3,6 %	0 $	0 %
TOTAL	**660 228 $**	**100 %**	**719 034 $**	**100 %**

Aide financière par groupes de travaux 2023-2024 – Subvention 2021

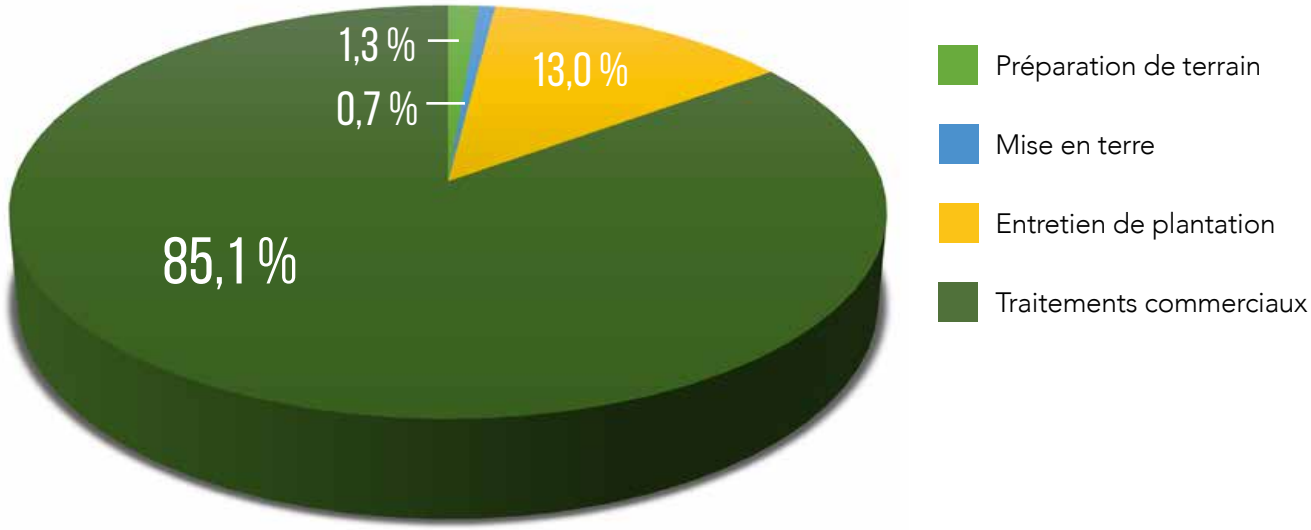

Aide financière par MRC – Subvention 2021

MRC	2022-2023		2023-2024		Objectif
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Arthabaska	185 897 $	28,2 %	225 913 $	29,7 %	31,4 %
Bécancour	120 933 $	18,3 %	94 660 $	17,9 %	13,2 %
Drummond	111 863 $	16,9 %	111 164 $	20,6 %	15,5 %
Érable	219 983 $	33,3 %	222 332 $	23,0 %	30,9 %
Nicolet-Yamaska	21 553 $	3,2 %	64 966 $	8,8 %	9,0 %
TOTAL	660 228 $	100 %	719 034 $	100 %	100 %

Aide financière par MRC 2023-2024 – Subvention 2021

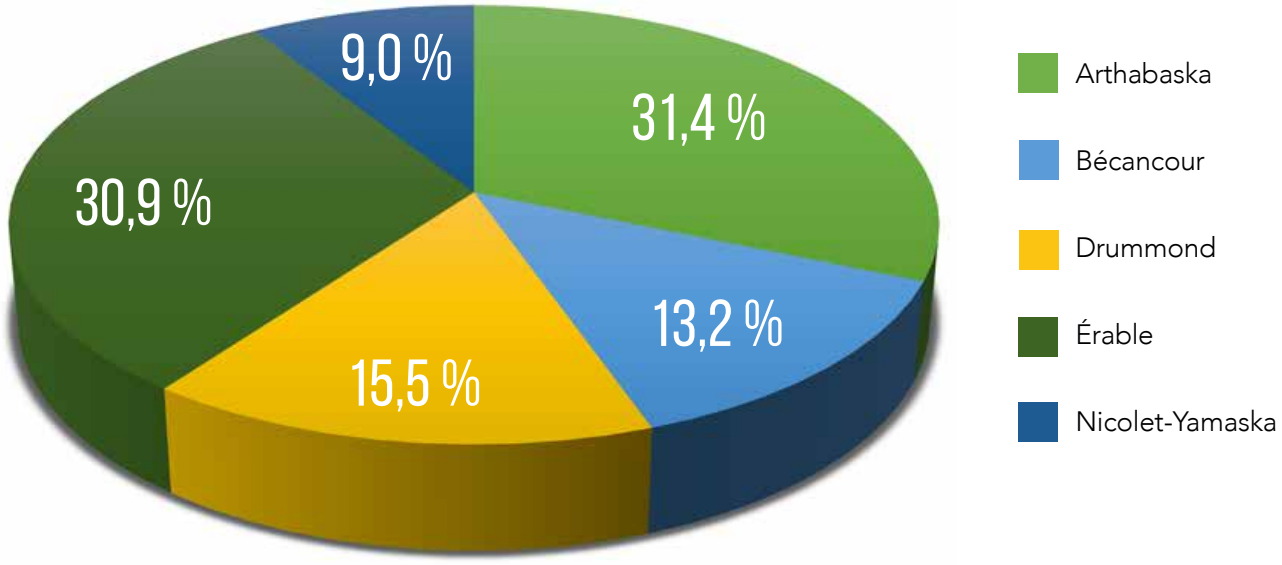

En devançant l'utilisation des fonds prévus à la dernière année du programme Subvention 2021, l'Agence mettait ainsi un terme à la mise en œuvre de ce programme. L'Agence avait reçu une somme de 1,8 M$ à investir de 2021-2022 à 2023-2024. Pendant cette période, un montant de 1 783 496$ a été investi en travaux sylvicoles, soit 99 % du montant disponible.

Aide financière de 2021-2022 à 2023-2024 – Subvention 2021

Traitements	Quantité	Montant	Pourcentage
Préparation de terrain	37,4 ha	43 058 $	2,4 %
Mise en terre	49 348 plants	29 971 $	1,7 %
Entretien de plantation	77,6 ha	164 229 $	9,2 %
Traitements commerciaux	2 406,4 ha	1 508 977 $	84,6 %
▪ Coupe partielle	965, 9 ha	1 188 585 $	78,8 %
▪ Martelage	780,7 ha	133 054 $	8,8 %
▪ Mobilisation des bois	659,8 ha	187 338 $	12,4 %
COVID-19		37 262 $	2,1 %
TOTAL		**1 783 496 $**	**100 %**

Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)

Ce programme est rendu possible grâce à une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

La cadre de gestion de ce programme indique que le FEFEC doit permettre aux provinces et aux territoires de livrer leurs engagements visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). L'amélioration des puits de carbone et la réduction des GES dans le secteur de la foresterie comptent parmi les priorités du programme. Le projet du Gouvernement du Québec vise l'accroissement des puits de carbone par le boisement de superficies additionnelles à sa programmation régulière.

Le FEFEC s'inscrit dans la bonification du PAMVFP pour le boisement de superficies en friche. Des friches en forêt privée ont été identifiées là où les gains pour la séquestration de carbone additionnelle sont les plus importants. La contribution du FEFEC, autour de 25 M$ sur cinq ans en forêt privée, permet de réaliser les actions supplémentaires prévues à ce projet et d'augmenter la séquestration des GES, comme défini par le FEFEC.

En 2023-2024, des travaux de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien de plantations ont été réalisés pour un montant de 52 930 $. Ces travaux ont été exécutés chez 10 producteurs forestiers.

2 milliards d'arbres 2021 (2 GA 2021)

En fin d'année financière, le MRNF a alloué à l'Agence un montant de 78 080 $ dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres 2021. Cette enveloppe sylvicole inclut une somme de 258 $ provenant du budget supplémentaire pour compenser la hausse des prix du carburant et aux mesures sanitaires liées à la COVID-19. Ce programme a rendu admissibles les préparations de terrain et les plantations réalisées en 2021-2022 dans les sites ayant subi une perturbation naturelle. Dans le cas de l'Agence, il s'agit de sites ayant eu des chablis principalement suite aux grands vents du 1er novembre 2019.

Un montant de 30 325 $ a été investi chez neuf producteurs forestiers en 2021-2022. Une somme de 4 250 $ a été utilisée en 2022-2023 chez un producteur. En 2023-2024, 23 489 $ a été utilisé chez deux producteurs forestiers. Les sommes non utilisées à ce jour (20 016 $) serviront aux entretiens des plantations établies dans le cadre de ce programme jusqu'en 2025-2026.

Vérification opérationnelle

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts, de la Subvention 2021, du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone qu'elle administre ainsi que le programme 2 GA 2021. La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces activités s'est effectuée du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, les agents de livraison ont présenté à l'Agence 540 prescriptions sylvicoles et 586 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux programmes, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 24 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 4,4 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités admissibles. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'Agence a vérifié 56 traitements pour un échantillonnage de vérification de 8,1 % des traitements représentant 11,2 % des sommes réclamées en aide financière.

Programme régulier

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée
Préparation de terrain	70	4	5,7 %	6 657 $	3,7 %
Mise en terre	156	19	12,2 %	68 607 $	24,6 %
Entretien	105	14	13,3 %	100 488 $	14,0 %
Traitements non commerciaux	26	4	15,4 %	20 918 $	32,5 %
Traitements commerciaux	337	15	4,5 %	55 867 $	5,5 %
Général	**694**	**56**	**8,1 %**	**252 537 $**	**11,2 %**

Pour les traitements réalisés dans le cadre de la Subvention 2021, l'Agence a vérifié 14 traitements sur les 204 réalisés représentant une vérification de 6,9 % des traitements et de 7,6 % de la valeur des traitements réclamés.

Subvention 2021

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée
Préparation de terrain	4	1	25 %	1963 $	29,3 %
Mise en terre	1	0	0 %	0 $	0 %
Entretien	15	0	0 %	0 $	0 %
Traitements commerciaux	184	13	7,1 %	46 751 $	8,3 %
Général	**204**	**14**	**6,9 %**	**48 714 $**	**7,6 %**

Pour les traitements réalisés dans le cadre du Programme FEFEC, l'Agence a vérifié 5 traitements représentant une vérification de 31,3 % des traitements et de 49,0 % de la valeur des traitements réclamés.

FEFEC

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée
Préparation de terrain	3	0	0 %	0 $	0 %
Mise en terre	7	3	42,9 %	3 872 $	31,9 %
Entretien	6	2	33,3 %	22 065 $	58,6 %
Général	**16**	**5**	**31,3 %**	**25 937 $**	**49,0 %**

Pour les traitements réalisés dans le cadre du Programme 2 milliards d'arbres 2021 (2GA21), l'Agence a vérifié un traitement représentant une vérification de 33,3 % des traitements et de 10,2 % de la valeur des traitements réclamés.

2GA21

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée
Entretien	3	1	33,3 %	2 399 $	10,2 %
Général	**3**	**1**	**33,3 %**	**2 399 $**	**10,2 %**

Tous programmes confondus, l'Agence a vérifié 76 traitements sur les 917 réalisés pour une proportion de vérification de 8,3 %.

LE BULLETIN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence a mis en place un bulletin de la vérification opérationnelle qui prend en compte les critères de performance suivants :

Critères de performance

- La prescription sylvicole (administratif, technique et terrain);
- Le rapport d'exécution (administratif, technique, qualité et quantité);
- Le suivi des plantations;
- Le respect de la programmation annuelle des travaux;
- La qualité des documents transmis à l'Agence;
- L'utilisation des allocations budgétaires.

Ces 11 critères de performance ont un poids relatif différent, en fonction de l'importance déterminée par l'Agence. Ainsi, les critères qualité et quantité du rapport d'exécution de même que le critère terrain de la prescription sylvicole ont une importance significative plus grande par rapport aux autres critères de performance. Les résultats obtenus peuvent influencer la répartition de l'enveloppe sylvicole de l'année suivante.

Pour la saison 2023-2024, le résultat pondéré du bulletin de vérification opérationnelle pour tous les agents de livraison est de 96,9 %. La moyenne obtenue pour les trois dernières saisons (2021-2022 à 2023-2024) est de 97,8 %. Les résultats spécifiques des agents de livraison sont pris en compte pour l'attribution des allocations budgétaires 2024-2025.

Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PPMV

À travers la mise en œuvre de ses activités régulières ainsi que de ses projets spéciaux, l'Agence vise à réaliser plusieurs actions et à atteindre les objectifs fixés dans son plan d'action du PPMV. Au cours de l'année 2023-2024, les projets réalisés et en cours touchent plus particulièrement les objectifs suivants :

Objectifs

- La protection des cours d'eau (objectif n° 3);
- La protection des sols (objectif n° 4);
- La conservation des milieux humides (objectif n° 5);
- Le maintien et le rétablissement de la biodiversité (objectifs nos 7 et 8);
- La santé des forêts (objectif n° 10);
- La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue (objectifs nos 11 et 12);
- L'intensification de l'aménagement forestier (objectifs nos 13 et 14);
- L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière (objectif n° 15);
- La génération de revenus en provenance de la forêt privée (objectif nos 17 et 18);
- La valorisation de l'aménagement forestier (objectif n° 20);
- L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé (objectif n° 21);
- La création d'une culture forestière (objectif n° 23);
- La réalisation des actions prévues au PPMV (objectif n° 24).

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Formation des propriétaires

L'Agence a confié le mandat de transfert de connaissances aux propriétaires de boisés aux Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence. Le cours sur l'abattage contrôlé s'est donné à douze (12) reprises. Les autres cours donnés aux producteurs sont : affûtage de la scie mécanique (1), initiation à la cueillette de nos comestibles forestiers (1), travaux sylvicoles en forêts privées (1), aménagement multiressources et saines pratiques d'intervention en forêt privée (1), atelier de création de fermes forestières (1), initiation à la cueillette des champignons forestiers comestibles (1), aménagement d'une érablière (1), et fiscalité forestière (2). Un total de 43 propriétaires ont assisté aux cours offerts.

Visite-conseil

L'Agence rend disponibles des visites-conseils auprès des propriétaires de boisés privés. Ces visites effectuées par les agents de livraison accrédités par l'Agence sont accessibles à tous les propriétaires forestiers, qu'ils aient un statut de producteur forestier ou non. Lors de ces visites, les propriétaires sont informés sur les travaux potentiellement réalisables sur leurs lots forestiers en général ou sur des peuplements forestiers en particulier, selon leurs demandes. Ces visites visent également à conseiller le propriétaire par rapport au Programme de remboursement des taxes foncières du MRNF.

En 2023-2024, les agents de livraison ont effectué la totalité des visites prévues dans la planification de l'Agence (100 visites) chez des propriétaires forestiers.

GUIDE DES SAINES PRATIQUES D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN MILIEU HUMIDE BOISÉ DES FORÊTS PRIVÉES DU QUÉBEC

Capsules vidéo

L'Agence a obtenu une aide financière ponctuelle du MRNF pour mettre en images le guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec. Le projet prévoit la confection de 4 capsules vidéo de 5 minutes afin d'offrir des outils supplémentaires aux propriétaires, entrepreneurs et professionnels forestiers sur l'exécution des saines pratiques en milieu humide boisé. Ces capsules seront filmées dans différentes régions du Québec. Les thèmes abordés seront :

- La construction de chemins et ponceaux;
- L'abattage et le façonnage du bois;
- Le débardage du bois;
- La remise en production forestière.

Les capsules vidéo seront disponibles vers la fin de l'année 2024-2025.

Autres activités

JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Dans le cadre de la 27e édition de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec, l'Agence a sollicité les partenaires financiers et les exposants. L'Agence a aussi assuré toute la logistique des conférences et des ateliers, pour la présentation de l'évènement le 16 septembre 2023 au Mont-Apic. Ainsi, quatre conférences d'une heure ont été présentées au cours de la journée afin de répondre à différentes préoccupations. De plus, deux ateliers ont été présentés en forêt. Pour compléter l'évènement, 63 exposants étaient sur le site. Au total, l'évènement a accueilli environ 1200 visiteurs et participants.

Les conférences

- M. Alain Thibault de Preverco : Comment maximiser la valeur de vos forêts en bois feuillus
- Mme Élise Bouchard de l'UQAM : Recommandations sur les normes d'entaillage durables
- Mme Marie-Christine Poisson du CRECQ : Un partenariat au cœur de la conservation des forêts
- M. Guy Larochelle de l'AFBF : Transfert de responsabilités lors de la vente d'un lot boisé

Les ateliers

- M. Pascale Forget du bureau d'écologie : Espèces ligneuses à intérêt faunique
- M. Joël Boutin du club acéricole : Planification et l'installation du réseau de collecte

CERTIFICATION FORESTIÈRE

En 2023-2024, seuls les membres de La forêt, coopérative de services forestiers dans les municipalités d'Ham Nord, Notre-Dame-de-Ham et St-Martyrs-Canadiens étaient certifiés. Ces propriétés certifiées totalisent 5 953 ha boisés. Ces lots boisés font partie du territoire du plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec effectuent une vigie constante des besoins de certification pour leur territoire de plan conjoint respectif.

PLAN D'ACTION

Le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs s'articule autour des trois axes composant le développement durable, soit les axes environnemental, économique et social.

Au niveau de l'axe environnemental, les actions visent à maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Du côté de l'axe économique, la création de richesses à partir des ressources forestières constitue l'élément central des actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une démarche intégrée de la gestion des ressources. Finalement, l'axe social vise à développer un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.

Plan d'action du Programme d'aménagement durable des forêts privées du Centre-du-Québec

Environnement		Économie		Société	
Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	No 1 : Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles No 2 : Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec	La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue	No 11 : Produire des bois feuillus de grande valeur No 12 : Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées	La valorisation des l'aménagement forestier	No 20 : Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du développement durable
La protection des cours d'eau	No 3 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine	L'intensification de l'aménagement forestier	No 13 : Optimiser le retour sur l'investissement No 14 : Gérer l'arrivée massive de superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale	L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé	No 21 : Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé
La protection des sols forestiers	No 4 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers	L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière	No 15 : Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts	La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière	No 22 : Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière
La conservation des milieux humides	No 5 : Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides	La gestion intégrée des ressources du territoire	No 16 : Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse	La création d'une culture forestière régionale	No 23 : Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité	No 6 : Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture se basant sur les caractéristiques des forêts préindustrielles No 7 : Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques No 8 : Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés No 9 : Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière	La génération de revenus	No 17 : Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP No 18 : Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles	La réalisation des actions prévues au PPMV	No 24 : Mettre en œuvre le PPMV
		La recherche d'autres sources de financement	No 19 : Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec		
La santé des forêts	No 10 : Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts centricoises				

Programme de mise en valeur des forêts privées

La programmation annuelle des travaux sylvicoles favorise la réalisation d'un maximum de traitements commerciaux notamment dans le cadre de la prise en compte de l'abondance d'éclaircies commerciales de plantation à exécuter et des entretiens de plantation visant à assurer la durabilité du reboisement.

Travaux

Groupes de travaux	**Programmation 2023-2024**	
Préparation de terrain	125 ha	152 917 $
Mise en terre de plants	400 Mplants	272 928 $
Entretien de plantation et régénération naturelle	300 ha	687 037 $
Traitements non commerciaux	35 ha	65 774 $
Traitements commerciaux	331 ha	486 570 $
Martelage	325 ha	62 601 $
Aide à la mobilisation des bois	200 ha	63 445 $
Total		**1 791 273 $**

Cette programmation est toutefois provisoire, car l'Agence devrait bénéficier d'un budget supplémentaire au cours de l'année 2024-2025.

Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois

Dans le cadre d'un mandat confié à l'Agence forestière des Bois-Francs par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, une démarche régionale a été réalisée afin de faire un exercice de concertation des partenaires régionaux visant la mobilisation des propriétaires forestiers du Centre-du-Québec afin d'augmenter la récolte de bois en vue de répondre aux orientations du Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024. Ainsi, l'objectif provincial auquel la région du Centre-du-Québec compte participer est de 7,8 Mm^3 récoltés en 2024 et acheminés aux usines de transformation du bois.

Cette démarche régionale effectuée en 2021-2022 a permis de regrouper des représentants municipaux, des propriétaires forestiers, des conseillers forestiers, des industries forestières, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et de l'Association forestière du sud du Québec. Au total, 18 personnes ont participé à l'exercice de concertation qui aura nécessité deux rencontres. Plusieurs de ces partenaires ont participé aux activités de concertation menées par l'Agence sur la mobilisation depuis l'année 2016.

La démarche régionale vise à terme, en 2024, à récolter 375 000 m^3 de bois pour approvisionner les usines de transformation du bois. Le plan d'action suivant a été élaboré par les partenaires de l'Agence et adopté par son conseil d'administration :

Plan d'action

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Responsables[4]
Faire connaître les conditions des marchés de sciage des essences feuillues	Nb de publications	10	SPB/SPF, industrie forestière
	Nb de propriétaires informés	2 500	SPB/SPF, GF
Former sur le façonnage de bois feuillus	Nb de propriétaires formés	100	SPB/SPF
Augmenter la superficie traitée en travaux commerciaux dans les peuplements feuillus	Superficie	100 ha	Agence, SPB/SPF, GF, CF
Inciter les municipalités à appliquer la Loi 48	Nb d'interventions auprès des MRC	5	Agence, SPB/SPF, GF
	Nb de municipalités	10	MRC
Augmenter le reboisement dédié à la remise en production suite à la mobilisation des bois	Nb de plants	10 % de plus	Agence, SPB/SPF, GF, CF
Augmenter la superficie forestière enregistrée	Superficie	110 000 ha	Agence, SPB/SPF, GF, CF
Sensibiliser le gouvernement provincial au reboisement de friches	Nb de ministères	2	SPB/SPF et GF
Faire connaître l'ARTERRE	Nb de publications	5/an	MRC
Faire des pressions pour augmenter les budgets en aménagement	Nb d'interventions	5	Partenaires régionaux

[4] *Syndicats des producteurs de bois (SPB/SPF)* *Groupements forestiers (GF)* *Conseillers forestiers (CF)*

Pour la durée de la démarche (2022-2023 à 2024-2025), l'Agence coordonne les actions des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.

Projet de développement forestier

Au cours de la prochaine année, l'Agence sera particulièrement active dans plusieurs secteurs de développement notamment au niveau de la mise en valeur des milieux humides, des changements climatiques, du plan d'aménagement forestier bonifié ainsi que diverses formations. Voici les principaux dossiers qui seront traités.

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

Le PPMV actuellement en vigueur a été adopté par le conseil d'administration en 2015. Depuis ce temps, l'Agence, avec la collaboration de ses partenaires, s'efforce de le mettre en application par la réalisation des travaux sylvicoles et aussi, par la réalisation de plusieurs projets.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts rendra disponibles en 2024-2025 les données du 5e inventaire écoforestier de la région du Centre-du-Québec. En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, l'Agence doit procéder à la mise à jour de son PPMV lorsque de nouvelles données d'inventaire écoforestier sont disponibles.

Par la même occasion, l'Agence coordonnera la réalisation d'un nouveau calcul de la possibilité forestière. L'Agence a mandaté la Fédération des producteurs forestiers du Québec pour réaliser ce calcul.

GUIDE DES SAINES PRATIQUES FORESTIÈRES EN MILIEUX HUMIDES BOISÉS

Dans la continuité de ses travaux sur le Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Centre-du-Québec, l'Agence réalisera 4 vidéos montrant des applications de saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé.

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉ

En collaboration avec les agences de la Montérégie, Lanaudière et Chaudière, l'Agence offre aux conseillers forestiers accrédités de réaliser des plans d'aménagement forestier bonifiés. Il s'agit d'ajouter au PAF régulier les éléments sensibles lorsqu'ils sont présents sur la propriété du producteur forestier. Les éléments sensibles considérés sont les écosystèmes forestiers exceptionnels, les espèces fauniques et floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles ainsi que les milieux humides. Le volet bonifié du PAF peut bénéficier d'une aide financière d'Environnement et Changement climatique Canada.

ANNEXE 1

Liste des agents de livraison 2023-2024

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

Steeve Paquet, président — Samantha Desfrançois, ing. f., resp. tech.
6021, Boulevard Wilfrid-Mamel, bureau 200, Ancienne-Laurette (Québec) G2E 2H5
367 777-0555 s.desfrancois@cfrq.ca

GROUPE IMMOFOR INC.

Richard Mongrain, ing. f., président
228, Chemin Mooney, C.P. 3089, Richmond (Québec) J0B 2H0
819 826-6421 groupeimmofor@gmail.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

Gaston Martineau, dir. gén. — Steven Beaurivage, ing. f., resp. tech.
2622, rue Saint-Pierre, Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
418 599-2828 418 599-2856 lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

Serge Nadeau, dir. gén. — Daniel St-Hilaire, ing. f., resp. tech
1000, rue Champoux, Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
819 353-2361 819 353-2740 reception@gfad.ca

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

Gabriel Beaudoin, ing. f., dir. gén.
9500, boul. du Parc industriel
Bécancour (Québec) G9H 3P2
819 297-2384 819 297-2545 gfny@gfny.ca

LA FORÊT, COOPÉRATIVE DE SERVICES FORESTIERS

Sylvain Duchesneau, ing. f., dir. gén. — Éric Roy, ing. f., resp. tech.
115, rue Principale, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
819 344-2232 819 344-2235 laforet@laforet.coop

MOFFET AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

Joseph Moffet, ing. f., président
1877, avenue Mercure, Plessisville (Québec) G6L 2A8
819 998-3881 info@mafinc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén. — Frédérique Gagnon-Lupien, ing.f., resp.tech
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
819 697-2922 819 697-0574 fgagnonlupien@spbois.qc.ca

ANNEXE 2

Liste détaillée des travaux sylvicoles 2023-2024

Programme régulier

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7501	débroussaillement et déblaiement forte compétition	5,0	hectares	7 980,20 $
7504	déchiquetage	30,6	hectares	54 980,85 $
7516	déblaiement mécanique	117,1	hectares	115 226,40 $
7517	débroussaillement et déblaiement faible compétition	0,1	hectares	69,10 $
7626	plantation manuelle racines nues pfd résineux	28,120	M plants	18 840,40 $
7633	plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	0,914	M plants	578,56 $
7636	plantation manuelle racines nues pfd feuillus	6,130	M plants	4 107,10 $
7637	plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cavités) rés.	29,313	M plants	20 196,66 $
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	246,019	M plants	157 304,31 $
7639	plantation manuelle récipients 200 cc à 299 cc	60,910	M plants	35 145,07 $
7641	enrichissement racines nues pfd résineux	2,800	M plants	2 133,60 $
7642	enrichissement récipient 200 cc à 299 cc	0,100	M plants	60,39 $
7643	enrichissement récipient 300 cc et plus feuillus	7,635	M plants	5 275,49 $
7646	enrichissement récipient 300 cc et plus (15 cavités) résineux	0,710	M plants	548,12 $
7647	enrichissement racines nues pfd feuillus	8,688	M plants	6 620,26 $
7649	regarni racines nues pfd résineux	5,400	M plants	4 114,80 $
7650	regarni récipients 300 cc et plus résineux	19,041	M plants	13 576,23 $
7652	regarni racines nues pfd feuillus	0,446	M plants	339,85 $
7653	regarni récipients 300 cc et plus feuillus	0,036	M plants	25,67 $
7657	regarni récipients 300 cc et plus (15 cavités) résineux	13,366	M plants	10 318,55 $
7751	1er dégagement plantations résineux	158,9	M plants	345 972,03 $
7752	2e dégagement plantations résineux	150,9	M plants	329 078,88 $
7753	3e dégagement plantations résineux	19,5	hectares	42 520,78 $
7853	écl. précomm. systématique résineux 8 000 à 15 000 tiges/ha	4,2	hectares	6 430,20 $
7854	écl. précomm. systématique résineux 15 001 tiges/ha et plus	7,0	hectares	13 244,52 $
7858	dégagement en peuplement naturel	17,7	hectares	33 042,15 $
7863	éclaircie precommerciale puits de lumière avec martelage	6,9	hectares	11 714,72 $
7901	martelage feuillus	258,8	hectares	44 240,61 $
7902	martelage résineux	253,5	hectares	49 684,04 $
7922	aide technique mobilisation des bois - manuelle	35,1	hectares	10 623,18 $
7970	coupe jardinage résineux - manuelle	0,9	hectares	1 501,20 $
7971	coupe jardinage feuillus d'ombre - manuelle	66,8	hectares	104 937,78 $
7973	coupe progressive résineux - manuelle	4,8	hectares	6 748,80 $
7974	coupe progressive feuillus d'ombre - manuelle	4,9	hectares	8 658,30 $
7977	coupe progressive autres résineux - manuelle	0,8	hectares	1 327,60 $
7978	coupe de récupération partielle - manuelle	3,2	hectares	5 302,40 $
7979	coupe de récupération totale - manuelle	1,0	hectares	798,00 $
7985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - manuelle	9,5	hectares	19 419,00 $
7986	1re écl. comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - manuelle	5,0	hectares	8 905,00 $
7987	1re écl. comm. plantation pins blancs et rouges - manuelle	8,3	hectares	15 155,80 $
7988	2e écl. comm. plantation résineux - manuelle	6,5	hectares	8 968,32 $

Programme régulier (suite)

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
8922	aide technique mobilisation des bois - mécanisée	398,4	hectares	120 194,56 $
8967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - mécanisée	8,8	hectares	12 012,00 $
8970	coupe jardinage résineux - mécanisée	19,0	hectares	25 411,95 $
8971	coupe jardinage feuillus d'ombre - mécanisée	147,8	hectares	194 072,79 $
8972	coupe de jardinage autres résineux - mécanisée	5,7	hectares	7 506,90 $
8973	coupe progressive résineux - mécanisée	32,0	hectares	36 864,00 $
8974	coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	27,3	hectares	38 574,90 $
8977	coupe progressive autres résineux - mécanisée	5,0	hectares	7 065,00 $
8978	coupe de récupération partielle - mécanisée	16,5	hectares	22 018,49 $
8979	coupe de récupération totale - mécanisée	22,9	hectares	15 091,10 $
8981	1re écl. comm. résineux naturel dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	0,2	hectares	284,40 $
8985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - mécanisée	82,0	hectares	131 789,90 $
8986	1re écl. comm. résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	75,2	hectares	106 883,44 $
8987	1re écl. comm. plantations pins blancs et rouges - mécanisée	46,4	hectares	67 465,60 $
8988	2e écl. comm. plantations résineux - mécanisée	26,1	hectares	29 687,07 $
8989	2e écl. comm. plantations pins blancs et rouges - mécanisée	0,5	hectares	527,00 $
Total				2 341 164,02 $

Subvention 2021

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7504	déchiquetage	1,4	hectares	2 513,00 $
7516	déblaiement mécanique	6,8	hectares	6 691,20 $
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	7,350	M plants	4 704,00 $
7751	1er dégagement plantations résineux	15,7	hectares	34 241,70 $
7752	2e dégagement plantations résineux	13,3	hectares	29 007,30 $
7753	3e dégagement plantations résineux	8,5	hectares	18 538,50 $
7761	1er dégagement plantations feuillus	5,2	hectares	11 341,20 $
7901	martelage feuillus	176,1	hectares	29 891,53 $
7902	martelage résineux	100,7	hectares	19 741,12 $
7922	aide technique mobilisation des bois manuelle	7,2	hectares	1 908,90 $
7967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	13,7	hectares	21 834,80 $
7971	jardinage feuillus d'ombre - manuelle	40,4	hectares	64 759,50 $
7972	jardinage autres résineux - manuelle	2,9	hectares	4 738,60 $
7973	coupe progressive résineuse - manuelle	1,6	hectares	2 249,60 $
7974	coupe progressive feuillus d'ombre - manuelle	2,5	hectares	4 417,50 $
7977	coupe progressive autres résineux - manuelle	4,5	hectares	7 907,50 $
7978	coupe de récupération partielle - manuelle	3,6	hectares	5 965,20 $
7979	coupe de récupération totale - manuelle	4,0	hectares	3 192,00 $
7985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - manuelle	0,4	hectares	819,20 $
7986	1re écl. comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - manuelle	6,3	hectares	11 255,92 $
7987	1re écl. comm. plantations pins blancs et rouges - manuelle	4,5	hectares	8 217,00 $
7988	2e écl. comm. plantations résineux - manuelle	7,9	hectares	10 933,60 $
8922	aide technique mobilisation des bois - mécanisée	182,2	hectares	54 699,03 $
8967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - mécanisée	23,6	hectares	32 014,00 $
8970	coupe jardinage résineux - mécanisée	8,5	hectares	11 224,17 $

Subvention 2021 (suite)

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
8971	coupe jardinage feuillus d'ombre - mécanisée	82,3	hectares	105 501,22 $
8973	coupe progressive résineuse - mécanisée	4,3	hectares	4 965,12 $
8974	coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	13,4	hectares	18 976,59 $
8977	coupe progressive autres résineux - mécanisée	3,0	hectares	4 239,00 $
8978	coupe de récupération partielle - mécanisée	11,0	hectares	14 702,99 $
8979	coupe de récupération totale - mécanisée	33,4	hectares	22 010,60 $
8985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - mécanisée	45,5	hectares	73 469,28 $
8986	1re écl comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	31,6	hectares	44 892,54 $
8987	1re écl. comm. plantations pins blancs et rouges - mécanisée	5,6	hectares	8 142,40 $
8988	2e écl. comm. plantations résineux - mécanisée	17,0	hectares	19 329,00 $
Total				719 034,81 $

Fefec - boisement friches

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7517	débroussaillement et déblaiement faible compétition	4,5	hectares	3 109,50 $
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	17,975	M plants	11 441,92 $
7650	regarni récipients 300 cc et plus résineux	1,0	M plants	713,00 $
7751	1er dégagement plantations résineux	5,5	M plants	12 060,93 $
7752	2e dégagement plantations résineux	11,7	hectares	25 604,94 $
Total				52 930,29 $

2 GA 2021

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7751	1er dégagement plantations résineux	10,8	hectare	23 489,37 $
Total				23 489,37 $

ACRONYMES

pfd : plants à forte dimension

dhp : diamètre à hauteur de poitrine

Agence Forestière des Bois-Francs

Nous joindre

227, rue Notre-Dame Est,
Victoriaville, Qc, G6P 4A2

819 752-4951

afbf@afbf.qc.ca

WWW.AFBF.QC.CA